

## CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉS POUR LES SÉQUENCES MATHÉMATIQUES

Cours actuel	Cours souhaité	Conditions
Mathématique (3 <sup>e</sup> secondaire)	CST (4 <sup>e</sup> secondaire)	Avoir réussi le cours de mathématique de 3 <sup>e</sup> secondaire (60 % ou plus).
Mathématique(3 <sup>e</sup> secondaire)	SN (4 <sup>e</sup> secondaire)	Avoir obtenu au moins 75 % en mathématique de 3 <sup>e</sup> secondaire.
CST (4 <sup>e</sup> secondaire)	SN (4 <sup>e</sup> secondaire)	Avoir obtenu un résultat d'au moins 75 % en CST de 4 <sup>e</sup> secondaire avec analyse du dossier et recommandation de son enseignant.  Note : L'élève ne pourra obtenir qu'un maximum de 6 unités pour les 2 cours suivis.
CST (4 <sup>e</sup> secondaire)	CST (5 <sup>e</sup> secondaire)	Avoir réussi CST de 4 <sup>e</sup> secondaire. (60% ou plus).
SN (4 <sup>e</sup> secondaire)	SN (5 <sup>e</sup> secondaire)	Avoir réussi SN de 4 <sup>e</sup> secondaire. (60% ou plus).



### Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages Année scolaire 2019-2020 4<sup>e</sup> secondaire

ANNEXE 2

#### RÈGLES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES

Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4<sup>e</sup> ou de la 5<sup>e</sup> secondaire, dont au moins 20 unités de la 5<sup>e</sup> secondaire et, parmi celles-ci, les unités suivantes :

- 1<sup>o</sup> 6 unités de langue d'enseignement (français) de la 5<sup>e</sup> secondaire;
- 2<sup>o</sup> 4 unités de langue seconde (anglais) de la 5<sup>e</sup> secondaire;
- 3<sup>o</sup> 4 unités de mathématique de la 4<sup>e</sup> secondaire;
- 4<sup>o</sup> 4 unités de science et technologie ou 6 unités d'applications technologiques et scientifiques de la 4<sup>e</sup> secondaire;
- 5<sup>o</sup> 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4<sup>e</sup> secondaire;
- 6<sup>o</sup> 2 unités d'arts de la 4<sup>e</sup> secondaire;
- 7<sup>o</sup> 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5<sup>e</sup> secondaire.

\* Relevé des apprentissages : document produit par le MEES faisant état des résultats officiels obtenus par l'élève en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire.

#### Renseignements importants concernant l'évaluation

**Document à conserver pendant toute l'année scolaire**

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant sera visible sur Mozaïk portail à compter du 10 octobre 2019.

Une **communication par mois** sera faite par les enseignants via Mosaïk portail auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

**Premier bulletin :**

- Étape du **28 août 2019 au 8 novembre 2019**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le 19 novembre 2020.
- Des rencontres avec les enseignants auront lieu le **21 novembre 2019** en soirée et le **22 novembre 2019** en avant-midi.

**Deuxième bulletin :**

- Étape du **11 novembre 2019 au 6 février 2020**.
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **17 février 2020**.
- Des rencontres sur rendez-vous des enseignants ou à la demande du parent auront lieu le **20 février 2020** en soirée

**Troisième bulletin :**

- Étape du **10 février 2019 au 22 juin 2020**.
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera disponible sur le portail des parents (<https://portailparents.ca>) le **26 juin 2020**.

✚ La pondération de l'épreuve obligatoire ministérielle de français de 2<sup>e</sup> secondaire (20 % du résultat final) et des épreuves uniques (50 % du résultat final).

**Règles de passage au deuxième cycle**

- Au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire c'est la promotion par matières.
- Cependant, l'élève de **3<sup>e</sup> secondaire** doit avoir obtenu un minimum de 26 unités et avoir réussi 2 disciplines de bases (français, mathématique, anglais) sur 3 pour passer à un niveau supérieur.
- En quatrième et cinquième secondaire, l'élève doit avoir obtenu 54 unités dont 20 en cinquième secondaire.

**Règles sur le cheminement scolaire des élèves**

**Est admis en classes alternatives, l'élève qui répond aux critères suivants :**

- Être âgé d'au moins 16 ans au 30 septembre du début de sa formation;
- Avoir à son horaire les disciplines français, anglais et mathématique de 3<sup>e</sup> ou de 4<sup>e</sup> secondaire
- S'orienter vers la formation professionnelle.

**ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (4<sup>e</sup> secondaire)**

Discipline		Étape 1	Étape 2	Étape 3	
		Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Épreuves uniques
Français, langue d'enseignement	Écrire (40 %)	X	X	X	
	Lire (40 %)	X	X	X	
	Communiquer oralement (20 %)		X	X	
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)	X	X	X	
	Déployer un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)	X	X	X	
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)	X	X	X	
	Écrire des textes (30 %)	X	X	X	
Science et technologie	Pratique (40 %)	X	X	X	
	Théorie (60 %)	X	X	X	X
Science et technologie de l'environnement (option)	Pratique (40 %)	X	X	X	
	Théorie (60 %)	X	X	X	X

**Pour les autres matières, un résultat disciplinaire sera présent à chacun des bulletins (histoire; arts plastiques, art dramatique, danse ou musique; éthique et culture religieuse; éducation physique, ainsi que les programmes optionnels ou locaux qui peuvent être offerts).**

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages du MEES*. Vous pouvez les consulter les cadres à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/> . Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, situations d'évaluation, laboratoires ...

- **NB : Si l'élève persiste à ne pas faire une évaluation, soit pour une absence motivée ou non-motivée et malgré les demandes faites de la part des enseignants pour lui faire passer une évaluation, l'enseignant n'aura d'autres choix que de mettre un 0 et ce 0 sera en fonction de la pondération attribuée par l'enseignant à cette épreuve à l'ensemble des élèves.**

\* Vous trouverez un commentaire sur une des compétences transversales suivantes.

Compétence transversale	Étape 1	Étape 3
Organiser son travail		X